



ARLES

Médiathèque

Charte d'utilisation des postes informatiques, des bornes d'écoute audio & des tablettes dans la Médiathèque d'Arles

La présente Charte, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2015, a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation des postes informatiques, des bornes d'écoute audio et des tablettes à la Médiathèque municipale d'Arles.

Article 1 - Catalogue en ligne (Online Public Access Catalogue)

- ▶ 3 postes OPAC, en libre accès, sont à la disposition des usagers inscrits et non-inscrits :
 - Espace Adultes (rez-de-chaussée) : 1 poste
 - Espace Image & Son (1^{er} étage) : 1 poste
 - Espace Jeunesse (3^{ème} étage) : 1 poste
- ▶ Sur les postes OPAC, **on peut** :
 - accéder au portail documentaire de la médiathèque
 - effectuer des recherches documentaires sur le catalogue
 - écouter les disques compacts numérisés via les liens hypertextes des notices
 - consulter son compte lecteur (prêts, retards, réservations, etc.)
 - prolonger ses prêts (si les documents ne sont pas en retard, ni réservés par un autre usager)
 - réserver un document actuellement indisponible car déjà emprunté
 - donner son avis sur les documents proposés dans le catalogue (après identification)
- ▶ Sur les postes OPAC, **on ne peut pas** :
 - consulter des sites Internet
 - consulter ses e-mails, chatter ou accéder aux réseaux sociaux

Article 2 - Point Internet

- ▶ 15 postes informatiques, en libre accès, sont à la disposition des usagers à jour de leur inscription.
- ▶ Les postes sont répartis comme suit :

- 9 postes réservés aux usagers de 15 ans et + :
 - Espace Adultes (rez-de-chaussée) : 4 postes
 - Espace Image & Son (1^{er} étage) : 4 postes
 - Espace Adultes Patrimoine (2^{ème} étage) : 1 poste
- 6 postes réservés aux usagers de moins de 15 ans :
 - Points Internet de l'espace Jeunesse (3^{ème} étage) :
 - 2 postes pour les Petits Lecteurs de 0 à 6 ans (sélection de sites)
 - 4 postes pour les 7 / 14 ans (accès contrôlé à Internet)

- ▶ Les usagers de 15 ans et + (carte adultes) ont un crédit limité à 3h par jour
- ▶ Les usagers de moins de 15 ans (carte jeunesse) ont un crédit limité à 2h par jour
- ▶ L'accès aux postes se fait de manière autonome. Pour se connecter, l'utilisateur doit utiliser son numéro d'abonné et le mot de passe fourni lors de l'inscription
- ▶ Une seule personne est autorisée par ordinateur
- ▶ L'impression des pages web consultées est payante, à l'aide d'un porte-monnaie électronique. Les pages imprimées sont à récupérer sur le serveur d'impression autonome installé au rez-de-chaussée.
- ▶ L'usage des postes Internet est dédié prioritairement à la recherche documentaire, en complément des collections de la médiathèque.
- ▶ Sur les postes informatiques des Points Internet, **on peut** :
 - consulter des sites Internet
 - faire une recherche documentaire, une recherche d'emploi, etc.
 - consulter sa messagerie, chatter, accéder aux réseaux sociaux (sauf postes de l'Espace Jeunesse)
 - utiliser un forum ou une liste de diffusion
- ▶ Sur les postes informatiques des Points Internet, **on ne peut pas** :
 - jouer en réseau
 - pratiquer le commerce électronique ou réaliser des transactions bancaires
 - consulter des sites ou des forums à caractères racistes, pornographiques, violents, illégaux, ou faisant l'apologie du terrorisme
 - utiliser de clé USB
 - télécharger ou installer des fichiers ou des logiciels
 - modifier la configuration des postes ou les redémarrer
- ▶ Pour les mineurs, l'usage des postes Internet est placé sous la responsabilité des parents. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés dans leur consultation par une personne majeure.
- ▶ Les utilisateurs sont responsables des données personnelles transmises sur Internet et la médiathèque ne pourra pas être tenue responsable des conséquences de la navigation de l'utilisateur.
- ▶ En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra dédommager la ville d'Arles.
- ▶ Le personnel est autorisé à contrôler la recherche d'un usager et à interrompre toute consultation qui ne respecte pas la présente Charte.
- ▶ La Charte du bon usage de la médiathèque s'applique aux Points Internet qui ne sont en aucun cas à confondre avec des "Cybercafés" gratuits.

Article 3 - L'atelier numérique

- ▶ Cet espace, placé sous la surveillance et l'accompagnement d'un multi médiateur, est destiné :
 - en accès libre, à la consultation des ressources numériques en ligne
 - autoformation
 - livres numériques
 - musique
 - vidéo à la demande, etc.
 - sur réservation, à l'accueil de groupes (individuels ou scolaires) :
 - ateliers d'initiations informatiques
 - utilisation assistée de la suite bureautique libre Open Office (CV, rapports, lettres, etc)
 - consultation aidée de sites Internet de service public (pôle emploi, service public.fr, etc.)
 - recherche documentaire, recherche d'emploi, etc.
- ▶ Le personnel intervenant dans l'atelier numérique est à la disposition des usagers pour les aider et les conseiller

▶ L'atelier numérique est un **Espace Public Numérique**, labellisé **Net Public**

Après décision favorable du bureau municipal du 02 juin 2008, la ville d'Arles a adhéré à la Charte « Netpublic » (internet pour tous) :

<http://www.netpublic.fr/net-public/espaces-publics-numeriques/charte-label-netpublic/>



Article 4 - Bornes d'écoute audio

- ▶ 2 bornes d'écoute sont, en accès libre, à la disposition des usagers inscrits et non-inscrits dans l'Espace Image & Son (1^{er} étage).
- ▶ Chaque borne est équipée d'un écran tactile, de 2 casques audio (permettant de partager l'écoute musicale) et d'un lecteur de code à barre.
- ▶ L'écoute musicale peut être activée :
 - en sélectionnant une jaquette animée présentée sur le carrousel
 - en flashant le code à barre (numéro d'exemplaire) d'un CD dont les plages musicales ont été préalablement numérisées (identifié dans les bacs par un autocollant représentant une note de musique)

Article 5 - Tablettes numériques

- ▶ 7 tablettes numériques sont à la disposition, en accès libre, des usagers inscrits et non-inscrits.
 - 5 dans l'espace Adultes (rdc)
 - 2 dans l'espace Jeunesse (3^{ème} étage)
- ▶ Chaque tablette, connectée à Internet via les bornes wi-fi installées à la médiathèque, permet d'accéder à des ressources en ligne (notamment celles qui ne sont pas accessibles à distance).